

demande d'accord préalable pour grand appareillage

(articles R. 165-23, R. 165-26 et R. 165-28 du Code de la sécurité sociale)

le défaut de réponse de l'organisme, dans un délai de 15 jours, à compter de la date de réception, équivaut à un accord

VOLET 1
à adresser au service médical et destiné au service administratif

date de réception :

personne bénéficiaire de l'appareillage et assuré(e)

● personne bénéficiaire de l'appareillage

nom et prénom **ALBERTO DA LUZ GERMANO**

(nom de famille (de naissance), suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation **137049913946610**

nom et n° du centre de paiement ou de la section mutualiste (pour les salariés) ou nom et n° de l'organisme conventionné (pour les non salariés)

date de naissance **08 04 1937**

adresse
3 Allée des Myosotis , 93330 - Neuilly-sur-Marne

● assuré(e) (à remplir si la personne qui bénéficie de l'appareillage n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom

(nom de famille (de naissance), suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

partie à compléter par le fournisseur

● conditions de prise en charge de l'appareillage

maladie soins en rapport avec une ALD : oui non

accident du travail ou maladie professionnelle date _____ autre

● identification du prescripteur

nom et prénom **FORMAGLIO JEAN PIERRE**

date de prescription **03 02 2025**

identifiant _____ n° structure (AM, FINESS ou SIRET) _____

● position de la demande

1ère attribution 2ème attribution appareil provisoire renouvellement réparation _____
numéro de l'appareil

● références L.P.P. de l'appareil (codes et désignation des fournitures)

**Chaussure Orthopédique sur mesure, de classe B, la paire LPP 2620400 833.21€
Moulage, quelle que soit la hauteur LPP 2681257 49.49€
Moulage, quelle que soit la hauteur LPP 2681257 49.49€**

● appareil atypique (joindre le devis détaillé) (art. R. 165-25 du Code sécurité sociale)

BASE DE REMBOURSEMENT **932.19€** €

PRIX DE VENTE **932.19€** €

identification du fournisseur et de la structure dans laquelle il exerce

nom et prénom **SARL PHAN LENOBLE ASSOCIES**
67 PODO-ORTHESE
CONVENTIONNE
12 RUE MIRABEAU
94230 - CACHAN

identifiant **9 4 2 6 3 1 1 6 9 - CONV 1**

raison sociale
adresse **Phan & Lenoble Associés**
Centre de Podo-Orthèse Appliquée
12, rue Mirabeau - 94230 CACHAN

n° structure (AM, FINESS ou SIRET) **5 2 9 8 6 9 0 0 0 0 0 1 6**

date **03 03 2025**

signature 

avis du médecin conseil

accord refus - d'ordre médical

date _____ - d'ordre administratif - motif :

Dr FORMAGLIO Jean-Pierre

12 rue de Lattre de Tassigny
Neuilly sur Marne 93330
931 055727

Médecine Générale

consultations:

tous les jours de 14h à 16h

le soir:

mardi et jeudi de 18h à 20h.

lundi 3 février 2025

tél: 0143080382 .

Alberto De Jesu DA

LUZ GERMANO

accident du travail

renouvellement de chaussures orthopediques 1 paire



N.Nais. : DA LUZ GERMANO - Pr. 1 : ALBERTO DE JESU - DDN : 08/04/1937 - S : M - INS : 1
37 04 99 139 466 10 (NIR)



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Seine-Saint-Denis

Mon numéro : 1 37 04 99 139 466 10
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
DA LUZ GERMANO Alberto De Jesu

Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie

Valable du 02/11/2024 au 01/11/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 931 2041	11	1 37 04 99 139 466 10	
Bénéficiaires(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage		N° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	Né(e) le / rang
DA LUZ GERMANO Alberto De Jesu a déclaré un médecin traitant		1 37 04 99 139 466 10	08/04/1937 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont punies d'une pénalité financière au titre des articles L. 441-17.1 du Code de la Sécurité sociale.